



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 8 décembre 2022

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli	président
		David-Peter Lê	vice-président
		Christophe Berthelet	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	Simona Korff, Line Müller,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Denis Jotterand, Stéphane Morand	José Burgos, Yannick Dupraz,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s	Mme	Valérie Sella	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projet de résolution :
 - **27-2022** : Proposition relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15. Il annonce la personne excusée et souhaite la bienvenue au public présent.

Une urgence est arrivée cet après-midi ; un projet de résolution pourrait être ajouté à l'ordre du jour, dont Michel Vazquez distribue les copies aux élus, concernant la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après : la FITIAP). **Le Président** rappelle qu'il serait judicieux que la FITIAP anticipe quelque peu, car pour que ce point puisse être traité, il doit être formellement inscrit à l'ordre du jour. Cette proposition doit donc être soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire ajoute que le Conseil municipal avait l'habitude, lors du vote du budget, de voter aussi une résolution qui permettait à la FITIAP de renégocier, durant une année, les taux hypothécaires de ses emprunts. La FITIAP ayant modifié un grand nombre de ses emprunts, les autorités communales pensaient que cette résolution n'était plus nécessaire. Or la FITIAP la leur a rappelée ce matin, alors que l'ordre du jour de la présente séance avait été envoyé dans les délais légaux. Car le prochain emprunt (7,8 mios) sera à renouveler le 9.1.2023, faute de quoi la FITIAP devra le rembourser sur-le-champ. Si le Conseil municipal pouvait mettre cette résolution à l'ordre du jour et montrer sa bonne volonté, l'Exécutif a signifié par écrit à la FITIAP que vu les circonstances, la Commune refuserait de voter une résolution qui lui donnerait un blanc-seing pour 2023. Par conséquent, la FITIAP devra, à chaque nouveau ou renouvellement d'emprunt, le signifier à la Commune dans les délais idoines. Au vu des éléments ci-dessus évoqués, l'Exécutif propose d'ajouter la résolution 27-2022 à l'ordre du jour de la présente séance.

Yannick Dupraz constate que l'Exécutif demande simplement à la FITIAP de faire preuve de professionnalisme en soumettant ses demandes à la Commune dans les délais adéquats.

Soit 3 mois avant chaque renouvellement de crédit, confirme **le Maire**.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

Le Conseil vote et accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents, d'inscrire, sous le point 6 du présent ordre du jour, le projet de résolution 27-2022.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Simona Korff et **Sylvie Barbat** font chacune part d'une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2022 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le huis clos est prononcé pour ce point et le Président fait donc sortir le public quelques minutes.

Le huis clos est levé.

3. Communications de l'Exécutif

a) AZIAP

Le Maire rappelle qu'il avait fait, lors de la séance du Conseil municipal du 13.10.2022 (cf. procès-verbal y relatif), un retour sur la rencontre de l'Exécutif avec le comité de l'association des artisans de la zone de la Pallanterie (AZIAP). Le Maire, qui n'était peut-être pas dans un esprit très positif par rapport à la FITIAP étant donné les circonstances, a peut-être omis de préciser que les relations entre l'AZIAP et la FITIAP se sont améliorées, depuis. D'où certaines propositions de modifications (suppressions= mots en ~~italique barrés~~ et adjonctions= mots en **gras soulignés**) concernant le procès-verbal du 13.10.2022, dont il donne lecture, afin de refléter l'état d'esprit actuel entre l'AZIAP et la FITIAP :

« Tout comme les autorités meynites, ils ~~regrettent~~ **ont constaté par le passé** que la collaboration avec la FITIAP (Fondation de la Pallanterie) ~~soit était~~ compliquée. Ils ~~ont~~ **avaient** parfois l'impression de se trouver face à un mur et de solliciter beaucoup la FITIAP sans avoir de retours ou de possibilités de discuter. Sans vouloir polémiquer, l'AZIAP ~~et~~ **avait** l'impression de ne pas toujours être partenaire dans le choix et les options prises par la FITIAP, avec qui les artisans ~~cherchent~~ **cherchaient** à avoir des échanges constructifs et réguliers. **Il semble que la situation se soit améliorée, depuis, et puisse être considérée comme bonne à présent.** »

Selon David-Peter Lê, il n'est pas possible de modifier un procès-verbal qui a déjà été approuvé. Il propose de mentionner dans le présent procès-verbal que le Conseil municipal a pris note de ces corrections.

Sur une question de Yannick Dupraz, le Maire confirme qu'il serait plus logique de signifier ici les compléments apportés au procès-verbal du 13.10.2022 déjà approuvé.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil vote et accepte les corrections proposées ci-dessus par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents.

b) Crêperie

L'autorisation de construire liée à la crêperie n'est toujours pas parvenue à la Commune, qui avait pris compte des remarques du SMS et corrigé les plans en conséquence. Les Autorités espèrent recevoir avant Noël la synthèse de l'OAC, sachant que l'autorisation de construire sera soumise à un délai de recours de 30 jours ouvrables après publication dans la FAO.

c) Salle de gym

Les TSHM accueillent les jeunes dans la salle de gym le vendredi de 20h à 22h. Cette salle avait été fermée d'un commun accord et jusqu'à nouvel avis suite aux incivilités commises ces dernières semaines. Une reprise des activités le 25.11.2022 avait été évoquée, les incivilités s'étant a priori calmées.

Malheureusement, les autorités et les TSHM ne sont pas parvenus à un accord sur le modèle de réouverture de la salle de gym. L'Exécutif demandait aux TSHM de tenir une liste de présence qui serait à disposition de la Commune dans le cas où celle-ci devrait à nouveau porter plainte, afin d'identifier rapidement les responsables. Les TSHM proposaient pour leur part de faire signer une charte (respect des lieux, des personnes, du matériel, etc.) à tous les utilisateurs, réguliers ou pas, de la salle. Le Maire a fait ajouter à cette charte le respect des aménagements extérieurs, de l'environnement de la salle de gym et du voisinage.

Les TSHM ont refusé l'idée de tenir une liste de présence, alors que de telles listes se tiennent pour n'importe quelle activité sportive, associative ou autre. Si un jeune avait par exemple un accident, il faudrait pouvoir l'identifier et, si besoin, appeler ses parents.

L'Exécutif a été très surpris de ce refus, cette liste de présence étant non négociable, et ce pour des questions de responsabilité. Car la Commune, qui met des locaux à disposition, doit en connaître les utilisateurs pour, en cas de dégâts, retrouver les responsables. L'Exécutif doit aussi rendre des comptes au Conseil municipal et mettre en place les mesures à même de garantir la sécurité dans la salle de gym et aux alentours, le vendredi soir. De plus, l'Exécutif a une responsabilité vis-à-vis de la population ; or un certain nombre de Meinites se sont plaints par écrit des incivilités perpétrées ces dernières semaines dans la commune.

Un entretien téléphonique avec Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE, a permis de débloquer la situation et la salle de gym sera rouverte le vendredi soir dès le 13.1.2023, le temps que les TSHM conceptualisent une charte définitive et une liste de présence.

Sur une question de **José Burgos, le Maire** précise que les TSHM craignaient que demander leurs nom et prénom aux jeunes ne réduise la fréquentation de cet accueil libre, étant précisé que les jeunes n'auront pas à produire leur carte d'identité. Un à deux moniteurs se trouvent dans la salle, le vendredi soir, et un TSHM y passe pendant la soirée.

d) Indemnités du Conseil municipal

Le Maire transmet le message de Virginie Favre, à savoir que les indemnités des Conseillers municipaux ont été versées ce jour sur leurs comptes respectifs. Ils recevront, probablement demain, un e-mail avec leur fiche de salaire.

e) Verrée de l'amitié du 21.12.2022

L'invitation pour les conjoints des élus a semble-t-il été mal interprétée par certains. Tous les élus et leurs conjoints seront les bienvenus, le 21.12.2022 de 18h30 à 20h à la cave du Chambet pour une verrée de l'amitié.

f) Mérites meynites

Marc Jaquet présente le dossier sélectionné par la commission MASE pour le Mérite meynite. Celui-ci sera en principe remis lors des Vœux du Maire, le 12.1.2023.

Coranda Pierrehumbert annonce que l'Exécutif soutient pleinement cette proposition.

Sur une remarque de **Yannick Dupraz, le Président** rappelle que chaque année, la MASE publie un appel à candidatures dans le Meinier infos. Cet appel se clôture le 1.11.

Sylvie Barbat ajoute que la commission statue sur la base du règlement (consultable sur le site Internet de la commune).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le candidat choisi par la commission.

4. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la FIN ne s'est pas réunie récemment.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes rencontrés hier soir, 7 décembre 2022. Les thèmes traités ont été les suivants :

- ☑ La salle de gym restera fermée pour les accueils du vendredi soir jusqu'à l'année prochaine. Des discussions sont en cours avec les TSHM pour mettre en place une charte.
- ☑ Le tilleul qui devait être planté aujourd'hui avec Christian Meisser et la classe de 8P sera planté courant février/mars 2023.
- ☑ À la suite de la visite à l'école de Lancy de Simona Korff, Mme Métrallet et M. Dagau, école qui utilise un chariot de tri pour récolter les déchets dans la cour lors des récréés depuis dix ans, la commission décide de commander un chariot pour tenter l'expérience. Ce chariot pourra compléter également en cas de besoin ceux que la commune possède. Il sera simplement de couleur différente.
- ☑ Le rendez-vous est fixé à 18h45 le lundi 12 décembre pour toute la population afin de fêter à nouveau l'Escalade.
- ☑ La distribution des cadeaux de Noël à l'école se fera le mardi 20 décembre l'après-midi.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

En l'absence de Valérie Sella, excusée, **Coranda Pierrehumbert** indique que la COSC s'est réunie le 6.12.2022.

- ☑ La commission a poursuivi ses préparatifs pour le repas des aînés et la sortie des aînés.
- ☑ Heidi Gusset a fait un rapport sur les ateliers informatiques (46 participants sur les 5 tenus). Les ateliers sont pleins dans les 2h qui suivent l'ouverture des inscriptions. Ceux-ci ont tous été reconduits et dédoublés pour 2023, afin de pouvoir accepter les personnes en liste d'attente.
- ☑ Les 1.3 et 21.3.2023, deux ateliers seront proposés aux jeunes afin de les aider à remplir leur déclaration fiscale. Cette information paraîtra dans le tout-ménage communal et les intéressés recevront une invitation personnalisée.
- ☑ La tombola culturelle a été relancée. À une semaine de la clôture, il y avait déjà près de 80 inscriptions, ce qui est réjouissant.
- ☑ La galerie d'exposition Le Coin du Centre, fermée pour l'instant à cause des travaux dans le bâtiment du XIX^e, rouvrira en même temps que la crêperie. Deux personnes ont fait part de leur intérêt pour s'en occuper ensemble.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Line Müller indique que la commission ne s'est pas réunie ; la prochaine séance aura lieu le 14 décembre.

- ☑ Mais cela ne veut pas dire que la commission n'a pas travaillé ; plusieurs membres de la DEC assistent pendant toute l'année à des ateliers et conférences qui sont organisés dans le cadre du développement durable. Ces ateliers et conférences nous aident à trouver des sources d'inspiration et nous permettent d'échanger et de s'aligner avec les autres communes et le canton.
- ☑ En 2020, quatre rencontres ont eu lieu, portant sur diverses thématiques en lien avec le climat, telles que la planification territoriale, les mobilités, l'énergie et les outils méthodologiques.

- ☑ Depuis 2021, un nouveau cycle d'ateliers « Communes & climat » est proposé à raison d'un évènement par mois, avec une alternance entre ateliers et visites sur le terrain.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site suivant :

<https://www.ge.ch/communes-climat>

e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet annonce que la BARA s'est réunie hier soir pour le repas de fin d'année avec le service technique et le concierge de l'école et de la salle communale. La prochaine séance aura lieu en janvier 2023. Les travaux prévus sur certains chemins et routes qui étaient à faire sont pratiquement terminés.

f) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée le 5 décembre. Les sujets suivants ont été abordés :

- ☑ Le marché de Noël : nous avons fait un bref retour sur cet évènement qui a eu beaucoup de succès.
- ☑ Le marché hebdomadaire : le 22 décembre, date du dernier marché de l'année, les membres de la commission tiendront comme chaque année un stand de raclette.
- ☑ Les Vœux du Maire : les membres de la commission travaillent actuellement sur l'organisation de cette soirée qui aura lieu le 12 janvier 2023.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos résume la séance du 23.11.2022.

Il a été envisagé d'installer deux caméras de surveillance au CSR en raison de quelques incivilités. Après discussion, les caméras ne seront pas installées pour l'instant, mais Protectas effectue une tournée supplémentaire par nuit.

Sur demande de Marc Michela, Président du GICSR, Sportfloor a réalisé une petite étude pour une mise à jour de la transformation du terrain A en synthétique. L'estimation est très élevée, pas loin de 2 mio (+/-25 %, y.c. la remise en état de l'éclairage, vétuste).

En parallèle, l'entreprise Liaudet-Pial a réalisé une analyse du drainage du terrain A avec les constatations suivantes :

- Les drainages sont sur leur quasi-intégralité obstrués par des dépôts, durs et lâches, en plus ou moins grande quantité.
- Il n'est pas envisageable de réaliser un curage plus puissant sans risque de casse.
- Pour un drainage efficace, le remplacement des tuyaux de drainage est indispensable pour la pérennité et la bonne utilisation de cet équipement sportif.

Une demande de devis pour la réalisation de ces travaux doit être faite.

Coranda Pierrehumbert ajoute que l'Exécutif attendait d'avoir des chiffres plus détaillés avant de présenter ce dossier au Conseil municipal. José Burgos avait déjà signalé la problématique du terrain A, qui est souvent inutilisable et nécessiterait d'être transformé en terrain synthétique. Les investigations, menées par caméra, ont de surcroît fait ressortir ce problème de drainages complètement bouchés, ce qui nécessite une réfection profonde. Des

offres ont été demandées. Celles-ci permettront de connaître les échéances de ces travaux (mise en synthétique du terrain A, remplacement des tuyaux de drainage, réfection de l'éclairage vétuste) et l'avantage, ou pas, d'entreprendre ceux-ci avant la transformation, prévue avec Collonge-Bellerive, du CSR. Une réflexion est également en cours sur le financement de ces travaux. Une fois l'ensemble des coûts connus, la Commune étudiera les éventuels soutiens privés qu'elle pourrait solliciter et présentera tous les détails de ce dossier au Conseil municipal.

José Burgos évoque les différentes solutions qui seront à mettre dans la balance pour faire ce bilan.

Le Maire explique qu'un terrain synthétique permet à quatre équipes de s'entraîner tous les soirs, alors qu'une seule équipe peut de temps en temps utiliser l'actuel terrain en herbe.

José Burgos ajoute qu'il ne devrait plus y avoir beaucoup de possibilités de déclassement pour des surfaces de sports, à l'avenir. La seule possibilité d'assumer la nette augmentation des demandes pour ce sport sera d'augmenter les cadences d'utilisation des terrains, ce qui n'est pas possible sur un terrain en herbe.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'une grosse infrastructure comme le CSR rassemble de très nombreux membres, dont le nombre va croissant. Ce dossier sera présenté en détail au conseil.

Sur une demande de précision de **David-Peter Lê**, **José Burgos** confirme que le Groupement du CSR a, pour le moment, renoncé à installer deux caméras de surveillance. Puis il reprend la lecture de son rapport.

Le président a également communiqué sur l'état d'avancement de la DR (demande de renseignements). Il manque le préavis de deux services de l'État, et deux demandes de complément. L'architecte espère avoir une réponse définitive d'ici la fin de l'année.

L'éclairage pour les courts de tennis a été commandé, et le bureau d'architecte Bugna a dû déposer une APA (demande d'autorisation en procédure accélérée).

Enfin, Marc Michela souhaiterait poser une borne de paiement avec gratuité de 3 heures sur le parking du CSR. Il est souligné qu'il faut faire attention aux entraîneurs (foot et tennis notamment), qui restent souvent plus longtemps le week-end. Le Conseil donne son accord pour demander une offre.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire indique que l'agrandissement de la crèche de Meinier est toujours d'actualité avec, en miroir, le déplacement du jardin d'enfants à Jussy. Meinier et Jussy arrivent au terme des questions techniques concernant les locaux. De plus, le personnel du jardin d'enfants de Meinier se répartira entre le jardin d'enfants de Meinier/Jussy (à Jussy) et la crèche de Meinier. Les subventions idoines devraient être obtenues dans le courant du printemps 2023.

c) FIM

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 30.11.2022, le Conseil de Fondation a reçu M. Figgucio, architecte, pour dresser un point de situation sur le projet route de Gy 28 et valider des options. Deux évolutions majeures récentes peuvent être relevées. La première est le regroupement des abris de la protection civile prévus pour la commune et ceux prévus pour le quartier en une seule unité continue. Ce regroupement permet non seulement une économie substantielle,

mais aussi de limiter l'impact en sous-sol. La seconde évolution est l'intégration, dans le projet à proprement parler, du futur centre de santé dont le conseil a déjà été informé à plusieurs reprises.

Concernant le parking du Chat, quelques réponses peuvent être données à des questions posées lors de la précédente séance du Conseil municipal. 8 bornes électriques ont été installées ; contrairement à ce qui avait été dit la dernière fois, elles ne sont pas encore fonctionnelles, les SIG tardant à finaliser la mise en marche des bornes.

Michel Vazquez annonce que les bornes fonctionnent depuis hier.

Sylvie Barbat avait posé la question si les motos pouvaient aussi utiliser les bornes. La réponse est oui.

Et enfin, la barrière d'entrée a été modifiée. L'entreprise qui s'en occupe, Parkgest, doit encore procéder à des vérifications pour s'assurer qu'il n'y ait pas de passages frauduleux.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli poursuit avec le rapport de la FITIAP, pour sa séance du 19.10.2022, qui était essentiellement consacrée à la réception des représentants de la société Serrurerie 2000. Lors de cette séance, les représentants ont présenté un historique de l'entreprise et exposé leurs souhaits et besoins futurs dans le cadre de l'extension de la Pallanterie Sud. La pierre d'achoppement principale entre la FITIAP et Serrurerie 2000 est le montant de la future rente de superficie. À l'issue de l'audition, puis d'une discussion, il a été donné mandat au Bureau de poursuivre les négociations.

Marc Jaquet explique que la séance suivante était consacrée à l'étude sur le chauffage à distance (CAD). L'idée serait de chauffer une partie de la ZIAP. Pas mal d'investissements seraient nécessaires, l'objectif étant actuellement de démarcher les entreprises concernées de la zone afin de connaître leur intérêt à se raccorder à un CAD.

L'entreprise Orrön Energy, qui a racheté Lundin Energy, souhaiterait signer un nouveau bail (l'actuel se termine dans dix ans).

Cette séance était suivie d'un repas.

e) Fanfare

Enrico Castelli invite d'ores et déjà les élus à noter une date, à savoir le prochain concert annuel qui se tiendra le samedi 6.5.2023 à 20h30.

f) Communes-École

Paola Sanz Velasco annonce que l'assemblée générale de Communes-École s'est tenue le 9.11.2022. Étaient à l'ordre du jour :

- La rencontre avec Francine Arter et Claire Berthelet, les nouvelles coordinatrices administratives ;
- L'élection du comité, des coordinatrices administratives et de la Présidente, ainsi que l'élection des vérificateurs des comptes 2022/2023 ;
- La modification et l'approbation de l'art 11 « Administration » des statuts (composition des membres du bureau) :

L'administration se compose de 3 personnes :

- a) 1 administrateur, engagé par le directeur du collège de Bois-Caran ;
- b) 1 secrétaire, recruté par l'administrateur et proposé au comité ;
- c) 1 secrétaire-comptable, recruté par l'administrateur et proposé au comité.

g) Pompiers

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

Le 26 novembre a eu lieu la tournée des bouches à eau suivie de la traditionnelle soirée de remise des décorations. Les nominations au sein de la compagnie ont été les suivantes :

- L'appointé Margand ;
- L'appointé Magistra ;
- L'appointé Clivaz ;
- Et le lieutenant Leu, dont le brevet d'instructeur fédéral a été remis par notre Maire.

Je profite de ce rapport pour féliciter cinq pompiers pour leurs années de service. À savoir :

- Le sergent major Mégevand pour ses 30 ans ;
- Le premier lieutenant Jotterand, le sergent Favre Sébastien et l'appointé Erriquez pour leurs 25 ans ;
- Ainsi que le sapeur Burkhard pour ses 15 ans.

Pour finir, le samedi 3 décembre, les pompiers se sont mobilisés en faveur du Téléthon. Cette 36^e édition leur a permis de récolter la somme de Fr. 6'770.-.

6. **Projet de résolution**

- **27-2022** : Proposition relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud

Michel Vazquez explique que s'agissant d'une résolution d'urgence (présentée le soir même), ce vote ne devra pas être, comme d'habitude, accepté à la majorité simple (soit une majorité de oui), mais à la majorité qualifiée (50 % des Conseillers municipaux présents + 1, soit 8 oui en fonction des présents de ce soir, le Président votant aussi).

En l'absence de toute question ou remarque, **le Président** est dispensé de donner lecture de la résolution 27-2022.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions sur 15 CM présents.**
(résolution votée en annexe)

7. Divers

a) Diminution progressive des éclairages publics

Revenant sur la diminution progressive des éclairages publics, annoncée dans le Meinier infos, qui passent à 10 % entre 1h et 5h, **Yannick Dupraz** souhaiterait quelques explications techniques.

Coranda Pierrehumbert rappelle que ce dossier était suivi par la DEC et ces décisions ont été prises lors du renouvellement des éclairages et luminaires communaux. Des tranches horaires à des intensités différentes ont été programmées par les SIG (jusqu'à 22h, de 22h à 1h, de 1h à 5h) lors de l'installation desdits luminaires.

b) Jardins familiaux

Yannick Dupraz, qui a cru comprendre que le terrain de la campagne Berthet était voué à être bâti, demande comment la Commune gèrera le déplacement des jardins familiaux à cet endroit.

Le Maire rappelle que cette parcelle nécessitera d'abord un déclassement, ce qui prendra au moins dix ans ; la commune retrouvera donc en temps utile un autre endroit propice pour les jardins familiaux. Les utilisateurs ont été informés. **Le Maire**, qui remercie Denis Jotterand qui a accepté de remettre une partie de ce terrain, lui rappelle que le déplacement des jardins familiaux n'interviendra pas avant les foins et les regains 2023.

c) Futur quartier de la Poste

Yannick Dupraz, qui a appris que les prix des matériaux de construction s'élevaient, demande quelles seront les incidences sur la construction du futur quartier de la Poste.

Le Maire indique que le concours a permis de définir globalement le projet ; le programme est en cours de finalisation, qui sera ensuite chiffré à +/-20 %. Nul ne peut prédire quelle sera la conjoncture au moment de la construction. Le plan financier devra aussi tenir compte du fait qu'un certain nombre de loyers (appartements du 28) devront être bloqués à un taux relativement bas, conformément à la LDTr (démolition d'un immeuble existant). Un certain nombre d'économies ont déjà été trouvées, comme le regroupement des abris de la protection civile prévus pour la commune et pour le quartier en une seule unité continue (cf. point 5c du présent PV), une mesure qui évitera des terrassements et bétonnages supplémentaires et économisera plusieurs centaines de milliers de francs (400'000.-).

d) Coupe du Monde, quarts de finale

Bien qu'outré par le fait que la Coupe du Monde se déroule au Qatar, qui a construit huit stades avec des bilans énergétiques complètement absurdes, **José Burgos** annonce que l'USM projettera, vendredi et samedi, les quarts de finale. Le public, attendu à la salle communale, pourra déguster raclette, saucisses, bière, vin, et participer à une tombola.

e) Éclairages 10 à 22, chemin du Stade

David-Peter Lê évoque de nouveau le problème des potelets, éteints depuis des mois le long du 10 au 22, chemin du Stade, alors qu'il fait nuit noire à 16h30 et que les gelées débutent. Il a été interpellé à plusieurs reprises par des habitants.

Le Maire indique que l'électricien cherche une solution à ce problème électrique. Michel Vazquez lui fera part demain de cette interpellation du Conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h56.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 2 février 2023 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Christophe Berthelet

.....

Enrico Castelli

Annexe : Résolution votée

Meinier, le 2 février 2023/em



Résolution n° 27-2022

Proposition relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud

Vu la délibération 03-2019 du 7 mars 2019 votée par le Conseil municipal de Meinier et la délibération 19-05 du 11 mars 2019 votée par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive, destinées à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) à contracter un emprunt à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour procéder aux investissements nécessaires à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud,

vu l'emprunt de Fr. 7'800'000.- contracté en relation avec ces délibérations et garanti par une cédule constituée sur la parcelle N°1644 de la commune de Meinier (P9),

vu que l'emprunt de Fr. 7'800'000.- arrive à échéance le 9 janvier 2023 et que la Fondation souhaite le renouveler,

vu que d'autres emprunts pourraient être contractés dans le cadre de l'autorisation issue de la délibération 03-2019 du 7 mars 2019, et que ceux-ci pourraient faire l'objet de renouvellements à court terme,

conformément à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 14 des statuts de la Fondation,

sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité qualifiée par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions sur 15 CM présents

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler, en 2023, aux mêmes conditions ou modification des conditions d'émission, si celles-ci lui paraissent favorables, l'emprunt de Fr. 7'800'000.-, ainsi que d'autres emprunts qui pourraient être contractés dans le cadre de l'autorisation d'emprunt de Fr. 17'000'000.-, de la délibération 03-2019 du 7 mars 2019, relative aux investissements nécessaires à la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud et garantis par une cédule constituée sur la parcelle N° 1644 de la commune de Meinier (P9).

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 16 décembre 2022

Le Président du Conseil municipal
Enrico Castelli